



Mairie de Sailhan
65170 SAILHAN
05 62 39 51 13
commune-de-sailhan@orange.fr

INFORMATIONS AUX ADMINISTRES

A compter du 1^{er} mars 2024, les personnes désignées à la commission communale de contrôle des listes électorales sont :

- Délégué au conseil municipal : Mr ARNAUD Guillaume
- Délégué de l'administration : Mme AUBOURG Stéphanie
- Délégué du Tribunal administratif : Mme JEAN Edith

Le Maire

Didier BRUN

